



Fédération
des Maires



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

2020 formations

À DESTINATION DES
NOUVELLES ÉQUIPES



formations



Mesdames, Messieurs, nouvelles ou nouveaux élus,

Je suis heureuse de représenter ici la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, banque régionale et coopérative, et prêteur historique des collectivités de son territoire, et plus particulièrement au cœur des Savoie.

Nous travaillons depuis de nombreuses années aux côtés de l'agence Agate et apprécions tout particulièrement son appui aux communes savoyardes, notamment dans son accompagnement sur les projets structurants ou dans l'aide apportée en matière de gestion budgétaire et financière.

C'est donc avec plaisir que nous nous associons à ce programme de formation pour lequel, en complément de leur expertise, nous pourrions vous faire part de notre vision en tant que partenaire financier. Rétrospective, prospective ou encore gestion des emprunts seront naturellement les sujets sur lesquels nous pourrions intervenir, mais sans que cela soit limitatif.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, dispose en effet d'une très large expertise, au travers de nos agences spécialisées (Montagne, Santé ou encore Economie Sociale et Solidaire) ; de nos centres d'affaires entreprises, de notre réseau d'agences et de conseillers.

Nous vous proposerons également des rendez-vous réguliers sur l'actualité macro-économique et financière qui seront, dans les mois à venir, une aide précieuse pour tenter d'anticiper et comprendre les évolutions à venir, notamment en matière de taux.

Parce que notre accompagnement se veut global à vos côtés, et non seulement en tant que financeur, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors de ces formations et bien sûr dans vos collectivités.

FRANÇOISE MABBOUX
Directrice Agence Secteur
Public Ain et 2 Savoie



ÉDITO



Chères Collègues élues,
Chers Collègues élus,

Nous avons le plaisir de vous inviter à découvrir et parcourir le catalogue des formations conçu par Agate, en partenariat avec la Fédération des Maires de Savoie.



« CES FORMATIONS ONT ÉTÉ ÉLABORÉES SPÉCIALEMENT À DESTINATION DES NOUVELLES ÉQUIPES MUNICIPALES. ».

Ces formations ont été élaborées spécialement à destination des nouvelles équipes municipales. Elles couvrent la quasi-totalité des thématiques et problématiques que vous allez rencontrer durant votre mandat.

Nous avons ainsi imaginé un parcours qui vous permettra de comprendre et maîtriser le fonctionnement réglementaire de votre collectivité (juridique, finances et urbanisme) ou encore d'appréhender les relations de votre collectivité avec son territoire (intercommunalité, tourisme, aménagement et environnement).

Vous pourrez également découvrir des outils pour vos relations avec vos usagers ou vos

administrés (concertation, usages numériques et utilisation des réseaux sociaux).

Les événements sanitaires ne nous permettent pas de vous indiquer, à l'heure d'envoi de ce catalogue, les dates de tenue de l'ensemble de ces formations ou encore leurs modalités, en présentiel ou à distance.

Nous souhaitons cependant les porter à votre connaissance afin que puissiez identifier parmi ces formations celles qui sont susceptibles de répondre à vos besoins actuels ou futurs.

Nous vous tiendrons très régulièrement informés au fur et à mesure de la programmation des formations au cours de l'année 2020 via notre site internet www.agate-territoires.fr ainsi que par mail.

Bonne lecture !

MARIE-CLAIRE BARBIER
Présidente d'Agate

YVES DURBET
Président de la Fédération des Maires de Savoie

« Les événements sanitaires ne nous permettent pas de vous indiquer les dates de tenue de l'ensemble de ces formations. Nous vous tiendrons très régulièrement informés de leur programmation et de leurs modalités d'organisation (en présentiel ou à distance) via notre site internet www.agate-territoires.fr ainsi que par mail ».



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'AGENCE P6

NOS FORMATIONS P8

01 LE FONCTIONNEMENT DE MA COLLECTIVITÉ P8

- 1.1 COMPRENDRE LA VIE ET LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES
- 1.2 COMPRENDRE LE CYCLE BUDGÉTAIRE DE MA COLLECTIVITÉ
- 1.3 COMPRENDRE ET MAÎTRISER LA FISCALITÉ LOCALE
- 1.4 COMPRENDRE LES PRINCIPALES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- 1.5 COMMENT GÉRER ET VALORISER VOTRE DOMAINE COMMUNAL ?
- 1.6 CONNAÎTRE L'ESSENTIEL EN URBANISME

02 MA COLLECTIVITÉ DANS SON TERRITOIRE P11

- 2.1 APPRÉHENDER LES LIENS COMMUNES/INTERCOMMUNALITÉS : LIENS FINANCIERS, MUTUALISATION, COOPÉRATION
- 2.2 LE PARCOURS D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT
- 2.3 LE TOURISME EN SAVOIE
- 2.4 LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
- 2.5 LES GRANDES CLEFS POUR CONCRÉTISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS MA COLLECTIVITÉ
- 2.6 LA PRISE EN COMPTE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR MON TERRITOIRE
- 2.7 COMMENT AGIR EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION SAINTE ET DURABLE ?
- 2.8 PRENDRE EN COMPTE LES ESPACES NATURELS DANS L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL
- 2.9 UN PROJET DE TERRITOIRE POUR PRÉVOIR, PLANIFIER, CONTRACTUALISER, COOPÉRER

03 MA RELATION AUX CITOYENS, ADMINISTRÉS ET USAGERS P16

- 3.1 IMPULSER UNE NOUVELLE RELATION AUX CITOYENS
- 3.2 COMMENT ORCHESTRER SA COMMUNICATION
- 3.3 RÉUSSIR SA DÉMARCHE DE CONCERTATION
- 3.4 QUELS SERVICES AU PUBLIC SUR MA COMMUNE, MON TERRITOIRE ?
- 3.5 DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES ET USAGES NUMÉRIQUES
- 3.6 COMMENT UTILISER EFFICACEMENT LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

04 MA COMMUNICATION EN TANT QU'ÉLU(E) P19

- 4.1 PRISE DE PAROLE ET COMMUNICATION PREMIER NIVEAU
- 4.2 PRISE DE PAROLE ET COMMUNICATION NIVEAU INTERMÉDIAIRE
- 4.3 COMMUNICATION DE CRISE

NOUS CONTACTER P22



AGATE



est une **agence conseil en stratégie territoriale et d'accompagnement au service des territoires.**

Son **équipe pluridisciplinaire est experte** du développement et de l'aménagement territorial, de la gestion des collectivités et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Alliant efficacité et transversalité, Agate intervient ainsi dans **7 domaines complémentaires.**

NOTRE OBJECTIF

Répondre aux besoins quotidiens des territoires et contribuer à leur développement et à leur rayonnement.



NOS ATOUTS

L'INNOVATION

L'EXPERTISE

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



NOS DOMAINES D'INTERVENTION



AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur politique d'aménagement en matière d'urbanisme, habitat, mobilité... de la phase amont de planification à la phase plus opérationnelle de projet.



GESTION DES COLLECTIVITÉS

Accompagne les communes et intercommunalités dans les problématiques qu'elles rencontrent au quotidien et dans la réalisation de leurs projets (juridique, contrats, finances, fiscalité).



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Apporte une ingénierie sur les questions de diversification, d'organisation, de structuration et d'animation touristique, avec pour objectif d'améliorer l'attractivité touristique des territoires.



STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Accompagne les collectivités et structures de territoire dans toutes les étapes de l'élaboration, du diagnostic, de la mise en œuvre et du suivi d'une politique publique ou d'un projet de territoire.



ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Conseille et accompagne les acteurs territoriaux sur les problématiques environnementales pour leurs projets, politiques publiques, démarches de transition et accompagnement au changement.



TRANSITION NUMÉRIQUE, GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE

Répond aux enjeux du numérique inclusif, accompagne les collectivités dans l'utilisation des logiciels de gestion communale et valorise leurs données via des représentations graphiques innovantes.



CONCERTATION ET DIALOGUE TERRITORIAL

Accompagne les collectivités lorsqu'elles souhaitent initier ou doivent organiser des processus de concertation, pour des actions publiques plus riches et lisibles, mieux partagées et mieux acceptées.



1.1

JURIDIQUE

COMPRENDRE LA VIE ET LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Appréhender les principales modalités d'organisation et de fonctionnement au sein des assemblées communales et intercommunales.

La répartition des compétences au sein des assemblées au niveau communal (conseil municipal, maire, adjoints, conseillers, délégués) et intercommunal (conseil communautaire, président, vice-président(s), bureau). Le mécanisme des délégations : les délégations possibles (de pouvoirs, de signature et de fonction), dans quel cadre et comment les exercer.

Les processus de décision dans les assemblées : convocation, déroulement de séance, modalités de vote, établissement d'un règlement intérieur, formalités postérieures aux séances.

Les droits à l'information des élus : le droit général à l'information, l'information au titre des séances et le droit à poser des questions.

FORMATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

1.2

FINANCES/FISCALITÉ

COMPRENDRE LE CYCLE BUDGÉTAIRE DE MA COLLECTIVITÉ

Appréhender les mécanismes de construction et de préparation budgétaire dans le cadre d'un tour d'horizon de l'organisation financière et budgétaire des collectivités locales.

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ÉLABORATION D'UN BUDGET

- Les principes fondamentaux
- Les documents de prévision
- Le cas des budgets annexes
- Le calendrier budgétaire
- Le principe d'équilibre budgétaire

LE DÉTAIL DE LA STRUCTURE DU BUDGET

- La présentation du budget
- Les pièces disponibles et utiles à collecter en amont de la préparation

- Les sections, les chapitres et les opérations
- Les types d'écritures
- Zoom sur les postes à enjeux : fiscalité, dotations de l'Etat, remboursements de dette...

LES NOTIONS DE BASE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- Analyse rétrospective : quels indicateurs clés pour évaluer la santé financière de ma collectivité ?
- Analyse prospective : quels outils mettre en place pour planifier mes projets et anticiper les conséquences ?

FORMATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

1.3

FINANCES/FISCALITÉ

COMPRENDRE ET MAÎTRISER LA FISCALITÉ LOCALE

Appréhender et comprendre l'ensemble des composantes fiscales de votre collectivité et leur traduction comptable et budgétaire. Identifier les leviers d'actions mobilisables en tant qu'élus.

LES PRINCIPALES TAXES LOCALES

- Grands principes et panier de recettes
- Modalités de calcul des bases fiscales

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ ?

- Les états fiscaux

COMMENT AGIR SUR LA FISCALITÉ ET AVEC QUELLES CONSÉQUENCES ?

- Les règles de lien entre les taux
- L'interaction commune-intercommunalité

- La CCID/CIID : prérogatives et enjeux

QUELLES COMPOSANTES ANNEXES À LA FISCALITÉ DIRECTE ?

- La fiscalité indirecte : taxe de séjour, droits de mutation, TCCFE...

QUELLES PERSPECTIVES AVEC LES RÉFORMES FINALISÉES OU ENGAGÉES ?

- Mécanismes et impacts de la suppression de la taxe d'habitation

SENSIBILISATION
FORMATION
INFORMATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

1.4

JURIDIQUE

COMPRENDRE LES PRINCIPALES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Appréhender les catégories de contrat soumis à la Commande Publique, aux obligations de publicité et de concurrence. Connaître les régimes principaux : concession, marchés publics, occupation domaniale.

Les principes à retenir de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement et transparence des procédures de passation.

Les grandes familles de contrats de la commande publique : marchés publics (travaux, fournitures et services), les concessions dont les délégations de service public et les principales procédures à appliquer.

Les autres contrats soumis à des obligations de publicité et de mise en concurrence : l'occupation domaniale.

Les contrats que l'on peut conclure de gré à gré : les cessions de biens, les contrats de subvention, les baux privés (commerciaux, habitation, professionnels).

FORMATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

1.5 JURIDIQUE

COMMENT GÉRER ET VALORISER VOTRE DOMAINE COMMUNAL ?

Connaître la répartition des propriétés publiques entre domaine public et privé pour appréhender les règles spécifiques de gestion et d'utilisation, de mise à disposition ou de cession.

- Comprendre la distinction domaine public et domaine privé : son origine, sa portée et ses conséquences.
- Appréhender les particularités de la gestion du domaine public en termes d'utilisation et d'occupation privatives.
- Les obligations de publicité et de mise en concurrence pour la passation des conventions d'occupation.
- Les règles applicables à la gestion du domaine privé : acquisition, cession et types de baux pour la location (habitation, commercial, professionnel et agricole).

FORMATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

1.6 URBANISME

CONNAÎTRE L'ESSENTIEL EN URBANISME

Donner les clés pour se repérer en matière d'urbanisme et d'aménagement. Comprendre le rôle des collectivités, les fondamentaux des documents et autorisations d'urbanisme.

- Éclairer sur l'organisation institutionnelle et les compétences entre différents niveaux en matière d'urbanisme, de la commune jusqu'à l'Etat.
- Connaître les documents de planification (SRADDET, SCOT, PLU(i), PLH, PDU, carte communale, ...) et « la hiérarchie des normes ».
- Maîtriser l'enchaînement des étapes d'un projet depuis la planification (ex : PLU), en passant par la programmation (ex : OAP), la conception (ex : esquisse, APS/D), jusqu'à l'autorisation d'urbanisme (ex : permis), en intégrant à chaque étape la dimension environnementale.
- Anticiper les liens entre urbanisme et foncier (politique foncière, droit de préemption, ...)

INFORMATION
SENSIBILISATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

2.1 JURIDIQUE/FINANCES

APPRÉHENDER LES LIENS COMMUNES/INTER-COMMUNALITÉS : LIENS FINANCIERS, MUTUALISATION, COOPÉRATION

Appréhender les différents niveaux d'organisation de l'intercommunalité. Comprendre les relations entre commune et intercommunalité : fonctionnement des institutions, compétences et mutualisation.

LE CONTEXTE ET L'ENVIRONNEMENT DU BLOC COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

- La traduction sur le paysage savoyard

QUELLE ARTICULATION FISCALE SUR LE TERRITOIRE ?

- La fiscalité intercommunale et communale
- Panorama des régimes fiscaux et de leurs implications

LES OUTILS À DISPOSITION DU BLOC COMMUNAL

- Pour l'exercice des compétences

- Retour sur les compétences et leur exercice : obligatoires, facultatives
- Les outils de mutualisation : conventions, mises à disposition, service commun...

POUR PERMETTRE UN ÉQUILIBRE FINANCIER SUR LE TERRITOIRE

- Les attributions de compensation
- La dotation de solidarité communautaire
- La répartition du FPIC
- Les fonds de concours
- Les conventions fiscales

FORMATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

2.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE PARCOURS D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT

De l'idée de projet à la réalisation (foncier, procédures, aspects financiers, réglementaires, partenariats...). Comment formaliser les étapes préalables à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement ?

- Bien répondre à vos attentes d'aménagement : se poser les bonnes questions, définir une stratégie d'aménagement, comprendre le mécanisme d'une opération d'aménagement...
- Identifier les outils à disposition des élus pour répondre aux objectifs fixés (outils réglementaires et urbanistiques, outils financiers et fonciers, montage immobilier) et permettant d'encadrer la qualité d'une opération d'aménagement (appel à projet, OAP, bail à construction...)
- Appréhender les différentes étapes de la mise en œuvre pré-opérationnelle d'un projet sur les plans administratif, technique et juridique.

INFORMATION
SENSIBILISATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE

1/2 journée

2.3 **TOURISME**

LE TOURISME EN SAVOIE

Mieux comprendre les rouages d'un secteur d'activité primordial pour les territoires. Son poids dans l'économie savoyarde, son organisation, les acteurs institutionnels, le rôle des élus locaux.

- Les chiffres clés du tourisme en Savoie Mont Blanc : fréquentation selon les saisons, hébergements, prestations d'activités, nuitées, emplois, retombées économiques...
- Les acteurs institutionnels du tourisme : Atout France, Auvergne Rhône Alpes Tourisme, Savoie Mont Blanc Tourisme et les autres : qui sont-ils ? Quel est leur rôle ? Quelles articulations ? Quelles relations avec les territoires ?
- La compétence tourisme au sein des collectivités en application de la loi NOTRe.

INFORMATION
CONFÉRENCE

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée

2.4 **TOURISME**

LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Une stratégie de développement touristique : à quoi ça sert ? Comment s'emparer de ce sujet dans ma collectivité ?

- Pour passer du territoire touristique lambda à la destination reconnue et plébiscitée par les clients, il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique conçue et partagée avec tous les acteurs du territoire.
- C'est à la collectivité et son office de tourisme de porter la démarche. Des témoignages viendront illustrer sa mise en œuvre et les plus-values pour le territoire.

PRÉSENTATION
TÉMOIGNAGES

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée



2.5 **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**

LES GRANDES CLEFS POUR CONCRÉTISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS MA COLLECTIVITÉ

La transition écologique est devenue le sujet incontournable d'une mandature. Face à un sujet d'une telle ampleur, comment la concrétiser en tant que collectivité qui ne détient qu'une partie des leviers ? Qui sont les acteurs institutionnels, qui fait quoi ?

POINTS DE REPÈRES :

- Environnement, développement durable et transition écologique : s'appropriier les termes et leur définition.
- Grands enjeux de la transition énergétique (y compris objectifs réglementaires).

PASSAGE À L'ACTION :

- Les outils et leviers dont dispose une collectivité.
- Les clefs de la mise en œuvre, éléments de méthode pour s'engager concrètement.

INFORMATION
SENSIBILISATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
2h

2.6 **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

LA PRISE EN COMPTE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR MON TERRITOIRE

Le changement climatique est à l'œuvre dans nos territoires : que faire pour s'adapter et tendre vers la résilience ? Des solutions existent pour intégrer l'adaptation dans ses politiques publiques.

- Sensibiliser et comprendre : définition du sujet, des périmètres d'action, des concepts et enjeux.
- Connaître les approches méthodologiques généralistes et transversales de l'adaptation (étude de vulnérabilité, plans d'action...).
- S'informer sur les outils disponibles et leur utilité : outils d'observation, de concertation, de formation et de gestion de l'adaptation.

- Retour de terrain : les freins et les leviers dans les territoires.
- Lancer sa propre politique locale d'adaptation ou intégrer l'adaptation dans l'ensemble de sa politique.

INFORMATION
SENSIBILISATION
FORMATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
2h30



2.7 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMENT AGIR EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE ?

Si l'alimentation n'est pas une compétence en tant que telle, les collectivités ont des leviers pour impulser un développement plus responsable (restauration collective, projet alimentaire local).

- Point sur les enjeux de l'alimentation saine et durable (ce que cela recouvre, en quoi est-ce structurant ?).
- Points de repères réglementaires : les différentes obligations en vigueur ou à venir pour les collectivités (en particulier loi EGalim, économie circulaire).
- Les leviers mobilisables par les collectivités territoriales : les compétences mobilisables, les entrées possibles, exemples de projets et actions, financements fléchés. Focus spécifique sur les projets alimentaires territoriaux.

INFORMATION SENSIBILISATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
2h

2.8 ENVIRONNEMENT

PRENDRE EN COMPTE LES ESPACES NATURELS DANS L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

En Savoie, la biodiversité est en régression. Pourtant, l'action locale offre des résultats visibles. En quoi la préservation de la biodiversité est-elle un enjeu territorial ? Quels sont les leviers d'actions, les sources d'information, les outils disponibles ?

LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ EN SAVOIE

- État des lieux : le baromètre de la nature
- Crise locale, crise globale
- Lien entre biodiversité et autres enjeux territoriaux
- Les principaux acteurs

PRINCIPALES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Les espaces protégés
- La protection « de droit commun » : zones humides et espèces protégées
- La compensation environnementale

LES PRINCIPALES PISTES POUR UNE ACTION VOLONTARISTE

- Partager les enjeux avec les habitants et les mobiliser
- Planifier pour ménager la biodiversité
- Préserver et gérer le patrimoine naturel par la contractualisation et l'action foncière
- Quelles ressources techniques et financières, quels outils ?

INFORMATION SENSIBILISATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
2h30

En partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie



2.9 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LE PROJET DE TERRITOIRE POUR PRÉVOIR, PLANIFIER, CONTRACTUALISER, COOPÉRER

Les objectifs d'un projet de territoire, son contenu, ses étapes d'élaboration, son périmètre, ses moyens et outils

- Réaliser un projet de territoire à l'échelle de sa Communauté de communes, de son agglomération ou d'un territoire plus vaste (plusieurs EPCI) ou plus restreint (création d'une commune nouvelle) présente de nombreux avantages :
 - Donner sens à une fusion territoriale
 - Transférer des compétences / mettre en place des moyens nouveaux (financiers, juridiques et humains)
 - Concerner et dialoguer avec les habitants pour mieux répondre à leurs besoins
 - Planifier en vue d'élaborer un SCoT, un PLUi, une charte...
 - Définir un projet de mandat ou prévoir à plus long terme
 - Contractualiser avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe, ...
- Tour d'horizon de projets de territoire à partir de la présentation d'expériences territoriales.

INFORMATION TÉMOIGNAGES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée



3.1 **CONCERTATION**

IMPULSER UNE NOUVELLE RELATION AUX CITOYENS

Les différentes manières de dialoguer avec sa population, de la réunion publique aux ateliers de concertation, pour éclairer et accompagner les élus dans leurs choix.

Les citoyens attendent davantage de dialogue avec les élus tout au long du mandat. L'élus, tout particulièrement au début de son mandat, a la possibilité d'impulser une nouvelle relation aux citoyens s'il le souhaite.

- Quels types de relations possibles entre élus et citoyens ?
- Quelles sont les caractéristiques de chacune d'entre elles ?

- Comment faire un choix adapté ?
 - Quels sont les retours d'expérience des élus qui se sont déjà lancés dans cette transformation ?
- Un temps d'échange pour découvrir la variété des relations possibles entre élus et citoyens.

INFORMATION SENSIBILISATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée

3.2 **CONCERTATION/COMMUNICATION**

COMMENT ORCHESTRER SA COMMUNICATION ?

Choisir l'image que je veux donner de ma collectivité. Quelle(s) communication(s) sur mes projets ?

Après une présentation des différents moyens de communication à disposition des élus (bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet, affichage municipal...), nous verrons comment les orchestrer de manière harmonieuse, au travers de cas d'école, proposés par les participants.

Ce temps d'échange sera l'occasion de confronter ses difficultés et réfléchir collectivement aux possibilités de communiquer efficacement auprès de l'ensemble des habitants de sa commune.

INFORMATION ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1h30



3.3 **CONCERTATION**

RÉUSSIR SA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Si la concertation peut apparaître comme une prise de risque pour certains, elle est généralement source d'enrichissement mutuel quand elle est bien préparée. Quelles sont les clés pour le bon déroulement d'une démarche de concertation ? Comment bien cadrer une démarche de dialogue avec la population ?

Les pratiques de la concertation sont anciennes dans certains domaines, mais leur généralisation est récente et en cours de développement...

Ce temps d'échange est conçu pour répondre aux questions « avant de plonger » dans une démarche participative.

- Quelles sont les étapes clés auxquelles être attentif pour assurer le bon déroulement d'une concertation ?
- Pourquoi est-il important de cadrer sa démarche de concertation ?
- Quel rôle élus et techniciens ont-ils à jouer dans la mise en œuvre ?
- Quels sont les intérêts de s'ouvrir à la richesse de la concertation ?

FORMATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée

3.4 **SERVICES**

QUELS SERVICES AU PUBLIC SUR MA COMMUNE, MON TERRITOIRE ?

Maison de santé, Maison de services au public ou France Services, tiers-lieux, lieu de médiation numérique... Des formes de services innovants pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Face à l'évolution des besoins sociaux, à la fermeture de nombreux services et à leur dématérialisation, les services au public évoluent rapidement dans leur contenu et leur mode d'organisation. Cette notion de services au public recouvre « l'ensemble des services publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des

territoires ». L'objectif est de faire un tour d'horizon de certains d'entre eux (Maison de Santé, Msap, Tiers-lieu, lieu de médiation numérique) au coeur des préoccupations des territoires et d'identifier la place des collectivités locales dans la création, la gestion et le suivi de ces services, au travers d'expériences et de témoignages de territoires.

INFORMATION SENSIBILISATION TÉMOIGNAGES

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée



3.5 SERVICES/NUMÉRIQUE

DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES ET USAGES NUMÉRIQUES

Comment dématérialiser en prenant en compte les usagers les plus éloignés du numérique ? Quels sont les enjeux de la transition numérique à connaître ? Quelles solutions de dématérialisation à découvrir ?

Panorama des usages numériques des citoyens en France, tour d'horizon des obligations et possibilités de dématérialisation pour les collectivités, découverte de solutions concrètes à mettre en œuvre dans sa collectivité.

INFORMATION
SENSIBILISATION
TÉMOIGNAGES

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée

3.6 CONCERTATION/COMMUNICATION

COMMENT UTILISER EFFICACEMENT LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

Se familiariser avec les réseaux sociaux et leur mode de fonctionnement. Savoir tirer parti des réseaux sociaux, les utiliser en tant qu'outil de communication à part entière.

- Panorama des médias sociaux
Usages, langage et chiffres clés des réseaux sociaux en France : Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Instagram, Snapchat, ...
- Quelle utilisation des médias sociaux pour une collectivité ?
- Comment choisir son/ses réseau(x) et la fréquence de publication ?
- Comment construire, animer et agrandir sa communauté ?
- Quel ton, quelle ligne éditoriale suivre.
- Quelles sont les erreurs à éviter ?
- Comment modérer son compte et répondre aux éventuels commentaires négatifs ?

FORMATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : gratuit
Non-adhérent : 75€

DURÉE
1/2 journée

4.1 SAVOIR-ÊTRE DE L'ÉLU

PRISE DE PAROLE ET COMMUNICATION PREMIER NIVEAU

Développer sa capacité oratoire et communiquer en toute confiance. Adapter sa prise de parole aux différents publics et situations : conseil municipal, vœux, inauguration, remerciements ...

Un élu local devient une personne publique. Dans toutes ses fonctions, il se doit de pouvoir exprimer en toute quiétude des idées, sans stress, sans confusion.

- Comment j'organise et je gère mes prises de paroles (gestion du temps, savoir distinguer le « in » du « off »),
- Comment je l'adapte aux différents publics : élus, techniciens, habitants, journalistes,...

- Comment affronter mes prises de parole à l'intercommunalité ?
- Comment je prends en compte l'environnement dans lequel je m'exprime : la salle, la tenue du micro, le pupitre, la salle... ?
- Exercices de mises en situation.

FORMATION

PUBLIC
tous les élus

TARIF
Adhérent : 300€
Non-adhérent : 500€

DURÉE
journée

4.2 SAVOIR-ÊTRE DE L'ÉLU

PRISE DE PAROLE ET COMMUNICATION NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Comment bien gérer sa communication, ses messages et convaincre face à vos investisseurs, journalistes, devant des experts ? Et sur tous les supports (vidéo, digital, conférence).

Pendant votre mandat, vous allez « porter » des projets forts de votre territoire, et certains demanderont une certaine attention.

Ainsi l'élu sera plus à même d'expliquer avec distance et discernement.

MA COMMUNICATION EN DEHORS DE MA COMMUNE

- Comment anticiper les demandes des journalistes ? Comment gérer un reportage sur mon territoire ? Comment essayer de « ne pas être coupé(s) au montage ? »

- Comment gérer la contradiction ? La communication à charge et à décharge ?
- Comment parler devant la caméra ? devant son smart phone ? sur les réseaux sociaux de ma liste / équipe ?

MA COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DE MA COMMUNE

- Comment rédiger, ou reprendre une note des services et la transformer en discours ?
- Exercices de mise en situation.

FORMATION

PUBLIC
Élus qui souhaitent perfectionner leur prise de parole et qui disposent d'une structure de communication

TARIF
Adhérent : 300€
Non-adhérent : 500€

DURÉE
journée



4.3

SAVOIR-ÊTRE DE L'ÉLU

COMMUNICATION DE CRISE

Tous les territoires peuvent connaître une situation de crise. Faits divers, catastrophe, accident, l'élu se retrouve bien seul dans ces situations. Il a besoin d'outils pour gérer la crise et de savoir communiquer dans cette situation.

- Appréhender la situation de crise, connaître les temps et éléments chronologiques caractéristiques d'une situation de crise, ...
- Connaître les différents intervenants lors d'une situation de crise.
- Développer une communication « d'inclusion » papier, téléphone, vidéo, ...
- Comment faire avec le manque de neige, la sécheresse, les inondations, les destructions de cultures ?
- Comment alerter les autorités, sans affoler la population ?
- Comment rester à l'écart des lobbies ?
- Comment mettre en avant son territoire, ses administrés, ...

FORMATION

PUBLIC

tous les élus

TARIF

Adhérent : 300€

Non-adhérent : 500€

DURÉE

journée

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Vente » (CGV) s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par Agate et faisant l'objet d'une commande de la part de la Collectivité.

En conséquence, toute commande implique l'acceptation sans réserve par la Collectivité et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute commande est réputée ferme et définitive lorsque la Collectivité renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (en ligne, email ou courrier). À réception du bulletin d'inscription par l'Agence, une pré-confirmation est adressée au signataire de la demande.

Une semaine avant la date de la formation, Agate adresse à chaque participant une confirmation d'inscription reprenant la liste des participants, les horaires et le lieu de la formation, et un plan d'accès.

La Collectivité reconnaît que, préalablement à la signature du bulletin d'inscription, elle a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'Agence, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation avec ses besoins.

3. TARIFS

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme de formation, par participant, en Euros TTC.

Nos tarifs sont forfaitaires et, sauf dispositions particulières, incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles de formation et du matériel pédagogique et la documentation remise pendant la formation.

4. RÈGLEMENT

Le règlement de l'intégralité de la formation fera l'objet d'une facture « après service fait » et interviendra donc après exécution de la formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures pourra donner lieu, après mise en demeure restée infructueuse, à l'application de pénalités de retard de 10%.

En cas de paiement par un Organisme Payeur désigné par la Collectivité, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme Payeur, la part non prise en charge sera directement facturée à la Collectivité.

5. ANNULATIONS / REPORTS / REMPLACEMENTS

5.1. Annulations / Reports par Agate

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, Agate se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et sous réserve d'en informer chaque participant. Une autre date de formation pourra être prévue.

Agate se réserve en outre le droit de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, ainsi que le contenu de son programme ou ses formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le lieu de formation précisé dans le catalogue n'est pas contractuel. Les formations pourront se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la confirmation d'inscription.

5.2. Annulations / Reports / Remplacements par la Collectivité

La Collectivité peut demander l'annulation ou le report de sa participation sur une formation programmée la même année, sans frais, jusqu'à 8 jours ouvrés avant la date de la formation. La demande doit parvenir à Agate par courrier à l'adresse : 25 rue Jean Pellerin - 73026 CHAMBERY, ou par email à l'adresse : formation@agate-territoires.fr. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Agence auprès de la Collectivité.

Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation de sa participation à une formation par la Collectivité moins de 8 jours ouvrés avant le début de la session, Agate facturera 50% du montant TTC de la formation, ou le montant dans son intégralité en cas d'annulation le jour même, au titre des frais d'annulation.

La Collectivité peut demander le remplacement d'un participant, sans frais, à tout moment jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par courrier ou par email à l'Agence et préciser les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient à la Collectivité de vérifier l'adéquation du profil du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

En cas d'absence du participant à une formation, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure, la Collectivité sera redevable de l'intégralité du montant de ladite formation.

6. RESPONSABILITÉ / INDEMNITÉS

La responsabilité de l'Agence envers la Collectivité est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la Collectivité, et en tout état de cause, limitée au montant payé par la Collectivité au titre de la prestation fournie.

Dans tous les cas, la responsabilité de l'Agence est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Collectivité ne peut utiliser les propositions, méthodes et outils de l'Agence que pour les fins stipulées à la commande.

Agate détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre des formations demeure sa propriété exclusive.

L'ensemble des textes, commentaires, logiciels,

supports, brochures, documentaires, outils, et tout document utile mis à disposition de la Collectivité sont donc propriété de l'Agence, et toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de Agate.

En conséquence, la Collectivité s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de formation ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Agate.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles recueillies (nom, prénom, fonction, mél et numéro de téléphone des personnes inscrites), font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est le Directeur Général d'Agate. Ce traitement est nécessaire à l'organisation, au bon déroulement des formations et à la facturation.

Les données personnelles collectées sont destinées au service gestion d'Agate et elles seront conservées pendant une durée de 5 années. L'accès aux données est strictement limité aux collaborateurs des services formation et gestion habilités à les traiter en raison de leur fonction.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer auprès de Monsieur le Directeur Général – Agate – 25 Rue Jean Pellerin – 73000 CHAMBERY, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

9. CONTESTATION ET LITIGES

Pour tout différend relatif à l'exécution des prestations, le règlement à l'amiable sera privilégié.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal territorialement compétent.

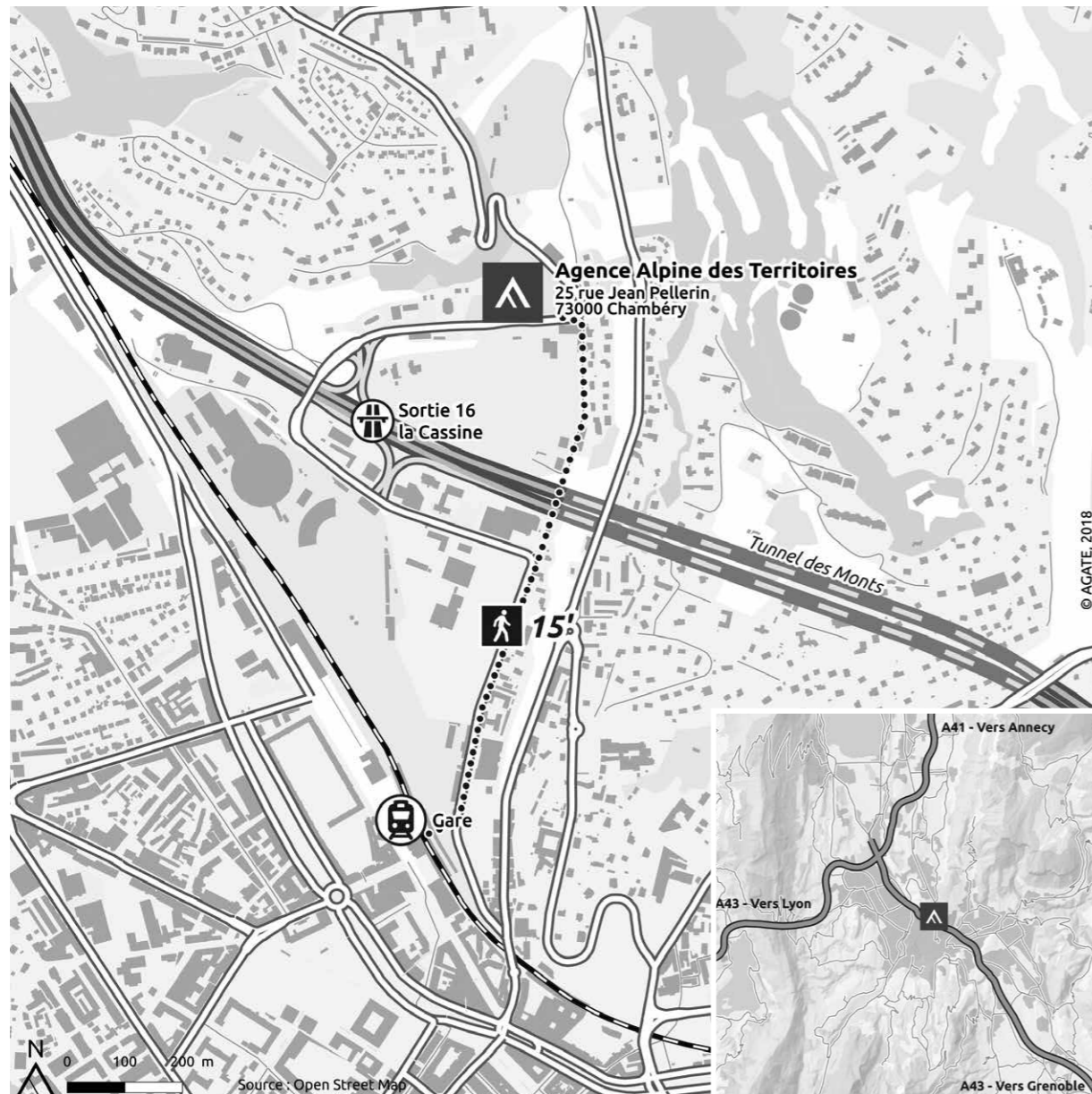
10. MISE À JOUR

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet d'une mise à jour à tout moment. Les nouvelles conditions s'appliquent à toute nouvelle commande, ultérieure aux modifications, et quelle que soit l'antériorité des relations entre Agate et la Collectivité.

Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit des participants aux formations.



NOUS CONTACTER



NOUS CONTACTER :

☎ 04 79 68 53 00

✉ contact@agate-territoires.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR : www.agate-territoires.fr

f @Agate.territoires | t @Agate_agence | in Agate - Agence alpine des territoires

OÙ NOUS TROUVER :

Bâtiment Évolution
25, rue Jean Pellerin
73026 Chambéry Cedex

